

## Le Chiffre

7 critères

de modulation sur la Dotation jeune agriculteur.

Source : rubrique Economie, article installation.

### FORMATION

#### Certiphytos

26 novembre 2015:

À cette date tous les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques devront présenter leur certiphyto pour pouvoir acheter des produits phytopharmaceutiques de la gamme professionnelle.

Pour plus d'information, contactez Jean-Paul Ringeisen, Tél. 03 89 20 97 72, jp.ringeisen@alsace.chambagri.fr.

### MANIFESTATION AGRICULTURE DE DEMAIN

#### Innov'action

**INNOV' ACTION**

Retour en images sur une réussite. Plus de 250 participants aux rendez-vous de l'innovation en agriculture. Les six fermes ouvertes ont permis de nombreux échanges et découvertes. Les vidéos sont consultables sur le site de la Chambre d'agriculture. www.alsace.chambagri.fr.

## CONTACTS / HORAIRES

La Chambre d'agriculture vous accueille du lundi au vendredi: de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Site de Schiltigheim: tél. 03 88 19 17 17

Site de Sainte-Croix-en-Plaine: tél. 03 89 20 97 00

mail: direction@alsace.chambagri.fr

#### Antennes décentralisées (permanences):

- Adar des 2 Pays tél. 03 88 70 72 33
- Adar de l'Alsace du Nord tél. 03 88 73 20 20
- Adar du Kochersberg tél. 03 88 69 63 44
- Adar de la Plaine de l'Ill tél. 03 88 74 13 13
- Adar du Vignoble tél. 03 88 95 50 62
- Adar de la Montagne tél. 03 88 97 08 94
- Altkirch tél. 03 89 08 97 60
- Biopôle Colmar tél. 03 89 20 97 41

## FORÊT

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

# Place au bon sens paysan

**L'augmentation avérée de températures et la réduction des précipitations estivales obligent les forestiers à mieux observer les risques sanitaires, et surtout à une sylviculture plus dynamique.**

#### Des incertitudes sur l'évolution des écosystèmes forestiers

Les arbres subissent des modifications: débourrement et fructification plus précoces, chute des feuilles plus tardive. La saison de végétation s'allonge avec un risque de désynchronisation entre espèces interdépendantes (végétaux, insectes, oiseaux...). Les forêts sont de plus en plus exposées à des stress provoqués par l'augmentation de la transpiration, la réduction de la réserve en eau des sols, les fortes chaleurs. Deux stratégies pourraient être adoptées par nos essences forestières: s'adapter pour rester sur place, ou migrer pour retrouver les conditions qui leur sont favorables (sauf réchauffement trop brutal).

#### Des impacts sur la santé des forêts

Les fortes chaleurs et le stress hydrique provoquent des dépérissements d'essences exigeantes en eau. Après la canicule de 2003, la mortalité des épicéas



Une futaie claire pour une meilleure résistance au changement climatique.

et des sapins a été multipliée par 7. De tels événements climatiques peuvent déclencher des pullulations d'insectes dont les dégâts sont aggravés en raison de l'affaiblissement des arbres.

#### Les forestiers doivent adapter leur gestion pour anticiper

Toutes les préconisations pour adapter la gestion forestière aux changements climatiques sont liées au renforcement ou au maintien de la vigueur des peuplements. Tout facteur d'affaiblissement doit être limité autant que possible car un arbre sain et vigoureux résiste mieux à tous les aléas. Un écosystème diversifié en milieu, en espèce et en génétique a plus d'atouts pour s'adapter aux changements.

#### Les principales préconisations de bon sens

- Être attentif au choix des essences en effectuant un diagnostic de station systématique. Nos guides de choix des essences ayant été élaborés avant la prise de conscience sur le changement climatique, il convient de classer la plupart des « essences possibles » en « essences non adaptées ».
- Favoriser le mélange des essences pour limiter les problèmes sanitaires, améliorer la résilience des peuplements ainsi que la résistance à des stress climatiques, et ne pas « mettre tous ses œufs dans le même panier ». De récentes études ont démontré la meilleure résis-

tance de peuplements mélangés de hêtres, épicéas et sapins, notamment par une meilleure utilisation de la réserve en eau du sol du fait de l'étagement des enracinements.

- Améliorer la disponibilité en eau pour les arbres en réduisant l'évaporation directe (jusqu'à 30 % en peuplement fermé) par des coupes d'éclaircie régulières et suffisamment vigoureuses. Ce constat d'évaporation directe plaide en faveur du traitement en futaie claire ou en futaie irrégulière (forêt étagée). La réduction des densités souvent trop importantes en forêt privée alsacienne permet une baisse nécessaire du stress hydrique tout en améliorant la stabilité du peuplement. Le maintien d'un sous-bois limite l'évaporation du sol et le développement d'une végétation herbacée consommatrice en eau.
- Préserver les sols en évitant le tassement qui est aussi préjudiciable au développement racinaire. À cet effet, la circulation des engins doit être cantonnée sur un réseau de cloisonnements d'exploitation.
- Soigner les travaux de plantation pour permettre un bon développement racinaire, si nécessaire par un travail adapté du sol. Confrontés au changement climatique, les forestiers auront de plus en plus besoin de leurs sens de l'observation et de la décision.

Daniel Wohlhuter,  
service Forêts,  
Tél. 03 89 22 97 49  
d.wohlhuter@alsace.chambagri.fr

## ÉCONOMIE

### INSTALLATION

# Aides à l'installation: un nouveau dispositif

**2015 apporte son lot de nouveautés. Les contours en sont définis par les travaux du Comité régional à l'installation et à la transmission (CRIT), par le cadre national Installation paru le 20 mars dernier et par l'instruction technique du 9 avril.**

#### Une Dotation jeune agriculteur (DJA) remodelée

Une grille de modulation de la DJA a été définie à l'échelle régionale. Elle comprend:

- un montant de base, par zone géographique,
  - un pourcentage de modulation par critère national,
  - la définition d'actions permettant d'obtenir les modulations nationales,
  - la définition de critères régionaux.
- Les projets hors cadre familial (+ 30 % de la base), générateurs de valeur ajoutée et d'emploi (+ 25 %) et/ou à visée agro-écologique (+ 25 %) permettront au jeune agriculteur d'obtenir un bonus sur sa DJA de base. L'Alsace a en outre fait le choix de valoriser les projets avec présence d'un élevage ou de cultures à forte valeur ajoutée, la

conversion ou le maintien de l'agriculture biologique, et les projets avec des difficultés financières au démarrage. Après quelques mois de mise en place, il semble que les DJA allouées soient plus élevées que dans l'ancienne programmation: un plus pour l'installation!

#### Une possibilité complémentaire: l'installation progressive

En cas de création ou de développement d'un nouvel atelier, il sera désormais possible de solliciter les aides à l'installation, même en cas d'activité agricole très minoritaire en première année. Le JA qui développera progressivement son projet pour disposer, en fin d'engagement, d'une exploitation viable, pourra bénéficier des aides à l'installation et pourra relever d'un régime de protection sociale dérogatoire.

#### Autres nouveautés

La DJA sera versée au minimum en 2 fois, dès le constat de l'installation et après vérification de la bonne mise en œuvre du projet.

Des seuils minimum et maximum de Production brute standard (PBS) sont définis pour l'accès aux aides: minimum 10 000 € de PBS/exploitation et maximum 1 200 000 € de PBS/associé exploitant.

Les demandes d'aides sont sélectionnées selon 4 critères: type d'installation, autonomie de l'exploitation,



Visite d'une exploitation innovante lors du stage installation en mars.

aide au démarrage, modulations de DJA sollicitées.

Le PDE devient le Plan d'entreprise (PE), établi sur 4 ans. Il prend en compte l'ensemble des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de l'exploitation.

Les prêts MTS/JA ne sont plus bonifiés que sur 5 ans maximum.

La validité du Plan de professionnalisation personnalisée est réduite de 3 à 2 ans.

Un projet d'installation? Prenez dès maintenant rendez-vous avec le Point accueil installation de votre département: Bas-Rhin: 03 88 19 17 57, Haut-Rhin: 03 89 22 28 26, afin d'y être informé et orienté au mieux.

Anne-Laure Dujardin-Rolli,  
équipe installation  
Tél. 03 89 20 97 73  
al.dujardin@alsace.chambagri.fr